



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 7 mars 2018

Après délibération, le Conseil municipal

18.07 Sur proposition de Mme Marie-France MARCONOT, secrétaire de séance, **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 14 février 2018.

(Unanimité "Pour")

18.08 DÉCIDE de compléter la délibération n° 33/2004 du 18 juin 2004 en instituant au profit des personnels de catégorie B (indice brut supérieur à 380) l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Le montant des attributions individuelles ne peut excéder 8 fois le montant annuel fixé par catégorie. Monsieur le Maire fixera par arrêté individuel les attributions relevant de ces dispositifs.

(Unanimité "Pour")

18.09 DÉCIDE de compléter la délibération n° 34/2004 du 18 juin 2004 en instituant au profit des grades de rédacteur principal 1^{ère} et 2^{ème} classe l'indemnité d'exercice de missions des préfectures. Le montant des attributions individuelles ne peut excéder la double limite du crédit global prévu et d'un coefficient maximum égal à 3. Monsieur le Maire fixera par arrêté individuel les attributions relevant de ce dispositif.

(Unanimité "Pour")

18.10 Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD et les orientations retenues :

- **HABITER**
Répondre à l'attractivité d'Evette-Salbert en maîtrisant le développement urbain
- **VIVRE et SE DEPLACER**
Passer d'un système urbain composé de hameau à une organisation s'appuyant sur des pôles de services et d'équipements
- **PRESERVER et VALORISER**
Composer avec les ambiances paysagères, les activités agricoles et les milieux liés à l'eau participant à l'identité communale et à la préservation de la biodiversité.

Après cet exposé, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert.

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 8 mars 2018

Le Maire,



Bernard GUILLEMET